

hir ce domaine, de sorte que, cette suppression de la double imposition sur les gains en capital et sur les successions, redevient une imposition et demie, puisque l'impôt sur les gains en capital sera appliqué ainsi que le taux des droits de succession dont décideront les provinces.

De plus, les propositions formulées par le comité des finances m'ont semblé fort sensées. Certains membres ont travaillé très fort au sein du comité des finances qu'on a tellement malmené depuis quelques jours. Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Gillespie) y a largement contribué; son apport a été extraordinaire, comme celui d'autres députés des deux côtés de la Chambre, d'ailleurs. Nous avons travaillé ferme et une grande partie de nos travaux se reflète dans la mesure. Ce sont là, monsieur l'Orateur, les dispositions qui peuvent être bien accueillies, je pense. Il est 5 heures, je crois, et quand je reprendrai la parole à 8 heures, on me permettra, j'espère, de parler des dispositions exécrables, qui n'ont jamais été bien accueillies du Parlement. Je vais signaler un manque de foi de la part du gouvernement dans un ancien premier ministre libéral, puis je proposerai ma motion.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—La Bibliothèque nationale—L'établissement du conseil consultatif; le député de Greenwood (M. Brewin)—Les transports—Le projet Metro Centre à Toronto—Les consultations tripartites au sujet de la voirie; le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—L'aide spéciale aux expositions—Le cas de la catégorie D.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

BILLS PRIVÉS

LA MIC MAC OILS (1963) LTD.

La Chambre reprend du jeudi 16 septembre l'étude de la motion de M. Sulatycky tendant à la deuxième lecture et au renvoi au Comité permanent des transports et des communications du bill S-16, concernant Mic Mac Oils (1963) Ltd.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité des transports et des communications.)

[M. McCleave.]

• (5.00 p.m.)

M. Sulatycky: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour l'adoption de toutes les étapes du projet de loi cet après-midi.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La motion est adoptée. En conséquence, ledit projet de loi est renvoyé au comité permanent des transports et communications.

UNITED BANK OF CANADA

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose: Que le bill S-22 tendant à constituer en corporation United Bank of Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a été proposé . . .

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre. Sauf erreur, il s'agit aussi de la reprise d'un débat.

Des voix: Non, non!

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'imagine que le parrain du bill aimerait en signaler le mérite et, je voudrais bien l'entendre.

M. l'Orateur suppléant: C'est juste. La présidence s'exerce auprès des députés. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'une reprise du débat et que le parrain du bill avait déjà pris la parole. La Chambre consent-elle à ce que la présidence accorde la parole à l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Blair)?

Des voix: D'accord.

M. Blair: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici de créer une banque et la proposition est soumise à la Chambre sous la forme d'un bill qui figure en appendice à la loi sur les banques. Le bill est parrainé par un groupe d'éminents Canadiens. Parmi les raisons qui l'ont motivé, il y avait le sentiment que le secteur des banques au Canada était assez vaste pour représenter une plus grande diversité de Canadiens que ne semblent le faire les banques actuelles.

Les parrains du bill sont ceux qui sont désignés comme administrateurs provinciaux. Ce sont: M. B. V. Levinter, C.R., avocat de la ville de Toronto et son père, M. Isadore Levinter, C.R., de la même ville; M. Zénon Gutkowski, expert comptable de la ville de Toronto; M. Adiuto John Pianosi, distingué citoyen de la ville de Copper Cliff, en rapport actuellement avec l'université de Sudbury et les entrepreneurs en construction de cette ville, et le docteur Gérald LaSalle, de Sherbrooke.

Le bill propose un capital initial de 20 millions de dollars et il se conforme, sous tous rapports, aux exigences de la loi sur les banques et du surintendant des banques. Il a été longuement examiné à l'autre endroit, où les administrateurs provisoires ont expliqué, par le menu, en quoi consistera le travail de la banque.

Monsieur l'Orateur, la proposition dont il s'agit ici a pris la forme des bills qui nous sont présentés d'ordinaire en vue de la constitution en corporation d'une banque ou d'une compagnie privée. Ce qui importe surtout pour la Chambre, c'est d'entendre toutes les explications et tous